

Monsieur le Directeur
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de
Loire-Atlantique
Service eau, environnement, risques
Unité eau continentale
10, boulevard Gaston Serpette
B.P. 53606
44036 NANTES CEDEX 01

A l'attention de Madame GORICHON

Nos réf. : 0435/ED/2010
Vos réf. : Bordereau d'envoi du 30/04/2010

Nantes, le 15 juillet 2010

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez adressé pour avis le dossier loi sur l'eau présenté par le Syndicat des chasseurs de la basse Loire en vue de régulariser des plans d'eau. Lors de sa réunion du 29 juin dernier, le bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) a examiné ce dossier.

Au terme des débats, le bureau vous propose qu'avant d'envisager toute régularisation, le syndicat des chasseurs mette à profit la réalisation de son plan de gestion pour :

- Se concerter avec les autres utilisateurs de ces espaces, principalement les agriculteurs qui apparaissent plus particulièrement sensible aux modes d'entretien et de gestion des plans d'eau ;
- Elaborer, à l'issue du plan de gestion, un dossier loi sur l'eau précisant les actions soumises à la nomenclature. Ce document devra préciser les conditions techniques de réalisation des entretiens (curage, hauteur des levées, etc.).

L'avis du bureau était partagé quant au statut de ces espaces. On doit pouvoir considérer qu'il s'agit d'une modification des conditions de mise en eau par prolongement des périodes de submersion. Il ne s'agirait donc pas, à proprement parlé, de destruction de zones humides. Il apparait, dès lors, important que le plan de gestion précise les modalités de gestion de l'alimentation en eau.

Espérant que ces éléments vous aideront dans le traitement de ce dossier, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes respectueuses salutations.



Christian COUTURIER
Président du SAGE Estuaire de la Loire